



Section recrutement et  
sélection des ressources humaines  
Service des ressources humaines  
1441, rue Saint-Urbain, 3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2X 2M6  
(514) 280-3210

## LE PROCESSUS DE SÉLECTION DES AGENTS DE QUARTIER DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

### DOCUMENT D'INFORMATION COMPORTANT

- ◆ Les normes d'embauche
- ◆ Les exigences académiques
- ◆ Le partage des coûts
- ◆ Les étapes du processus de sélection
- ◆ Les informations spécifiques sur le Centre d'évaluation de la recrue

**Note :** Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

## **TABLE DES MATIÈRES**

- **LA MISSION DU SPVM ET LA POLICE DE QUARTIER** ..... Page 3
- **LA POLICE DE QUARTIER (SUITE)** ..... Page 4
- **LES PRÉ-REQUIS À LA FONCTION** ..... Page 5
  - Les normes d'embauche ..... Page 5
  - Les exigences académiques ..... Page 5
- **À PROPOS DU PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'AGENT DE QUARTIER** ..... Page 6
  - Description des étapes du processus de sélection..... Page 7
  - Le partage des coûts ..... Page 8
  - Le Centre d'évaluation de la recrue ..... Page 9
  - Pourquoi un Centre d'évaluation de la recrue au SPVM ? ..... Page 9
  - En quoi consistent les différents exercices reliés au Centre d'évaluation de la recrue ? ..... Page 10
  - Qui sont les évaluateurs ? ..... Page 11

### **LA PROCÉDURE À SUIVRE ET LES CONDITIONS RATTACHÉES À CHACUNE DES ÉTAPES SUIVANTES :**

- **ANNEXE I ÉVALUATION LINGUISTIQUE** ..... Page 12
- **ANNEXE II EXAMEN MÉDICAL** ..... Page 13
- **ANNEXE II EXAMEN MÉDICAL (SUITE)** ..... Page 14
- **ANNEXE III TEST D'APTITUDES PHYSIQUES** ..... Page 15
- **ANNEXE III TEST D'APTITUDES PHYSIQUES (SUITE)** ..... Page 16
- **ANNEXE III TEST D'APTITUDES PHYSIQUES (SUITE)** ..... Page 17
- **ANNEXE IV LE CENTRE D'ÉVALUATION DE LA RECRUE** ..... Page 18
- **ANNEXE V TEST DE CONDUITE AUTOMOBILE** ..... Page 19
- **ANNEXE V ÉVALUATION PSYCHOMÉTRIQUE** ..... Page 19
- **ANNEXE VI INFORMATIONS GÉNÉRALES** ..... Page 20

## LA MISSION DU SPVM

La mission du Service de police est de:

- protéger la vie et la propriété;
- maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;
- prévenir le crime et les infractions, en rechercher les auteurs et les citer en justice;
- veiller à l'application des lois en vigueur au Québec, ainsi que des règlements, résolutions et ordonnances de la Ville de Montréal et des municipalités.

## LES VALEURS DU SPVM

Dans toutes leurs décisions et dans toutes leurs actions, à l'endroit des citoyens comme de leurs collègues, tous les membres du SPVM s'inspirent des valeurs organisationnelles suivantes :

Respect      Intégrité      Engagement

## LA VISION DU SPVM

Le SPVM est un modèle de professionnalisme et d'innovation au cœur de la vie montréalaise. Et pour la faire vivre, il capitalise sur le professionnalisme, maintes fois confirmé, de l'ensemble de son personnel civil et policier. Dédié au service des citoyens qu'il a le devoir de protéger et servir, il demeure prêt à relever les défis actuels et ceux que laisse entrevoir l'avenir. Pour ce faire, il entend être un modèle d'innovation en matière de pratiques policières. Il assumera ainsi pleinement son héritage, et ce, dans l'esprit de sa mission.

## LA POLICE DE QUARTIER

### AGENT DE QUARTIER AU SPVM

En début de millénaire, il faut savoir se renouveler, mettre en place une police plus près des gens et plus à l'écoute de leurs préoccupations. Omniprésente à travers les trente-trois postes répartis sur le territoire de la Ville de Montréal, la police de quartier permettra de transformer radicalement la pratique policière. Notre philosophie est simple : nous ne voulons pas d'une police qui réagit simplement aux problèmes, nous voulons une police qui en identifie les causes et les supprime.

Le SPVM juge nécessaire d'accomplir sa mission différemment.

Pour ce faire, en partenariat avec les institutions, les organismes socio-économiques, les groupes communautaires et les citoyens et citoyennes du territoire, le Service s'engage à :

*« PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE DE TOUS LES CITOYENS ET CITOYENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN CONTRIBUANT À RÉDUIRE LA CRIMINALITÉ, À AUGMENTER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE TERRITOIRE, À FAVORISER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET À DÉVELOPPER UN MILIEU DE VIE PAISIBLE ET SÛR, DANS LE RESPECT DES DROITS ET LIBERTÉS GARANTIS PAR LES CHARTES QUÉBÉCOISE ET CANADIENNE ».*

## LA POLICE DE QUARTIER

---

### AGENT DE QUARTIER AU SPVM

Afin de bien accomplir cette mission, l'agent de quartier recherche des tactiques de résolution de problèmes adaptées aux populations pour lesquelles il travaille. Il doit également bien connaître les citoyens de son quartier et s'en faire connaître. Cette approche fait en sorte qu'il lui est plus facile de mieux les servir et d'établir des partenariats.

Le candidat désireux de résoudre les problèmes et qui fait preuve de courtoisie, de professionnalisme, de bonnes relations interpersonnelles et de probité pourra relever tous ces défis.

Vous êtes prêt à joindre les rangs du SPVM à titre d'agent de quartier ? Alors nous vous invitons à prendre connaissance de ce document.

Bien comprendre et adhérer à la philosophie de notre Service de police est un gage de succès et de réussite de votre carrière.

## **LES PRÉ-REQUIS À LA FONCTION**

Ce document d'information s'adresse aux candidats qui désirent être mieux informés en ce qui a trait au processus de sélection pour la fonction d'agent de quartier.

Avant d'être admis dans le processus de sélection pour la fonction d'agent de quartier au SPVM, chaque candidat doit répondre à différentes normes d'embauche ainsi qu'à des exigences académiques bien spécifiques, qui sont regroupées dans les tableaux suivants :

<b>NORMES D'EMBAUCHE</b>
Être citoyen canadien.
Ne pas avoir de casier judiciaire.
Avoir une connaissance fonctionnelle du français.
Avoir une connaissance d'usage de l'anglais.
Être âgé d'au moins 18 ans.
Détenir un permis de conduire (classe 5). Le candidat devra obligatoirement se procurer la classe 4A avant son entrée à l'ENPQ.
Rencontrer la norme de vision : <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ <b>20/40 meilleur œil, corrigé à 20/20</b></li> <li>▫ <b>20/100 l'autre œil, corrigé à 20/30</b></li> </ul>

<b>EXIGENCES ACADÉMIQUES</b>
Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques policières. <b>ou</b>
Détenir un diplôme universitaire (baccalauréat) ou 90 crédits universitaires sans diplôme d'études collégiales. * <b>ou</b>
Détenir un diplôme d'études collégiales de 2 ans et 30 crédits universitaires réussis. * <b>ou</b>
Détenir un diplôme d'études collégiales techniques (programme de 3 ans) dans des domaines autres que techniques policières. *

**OU**

Être policier actif ayant au moins une année d'expérience à temps plein et être diplômé d'une institution reconnue (OPC, GRC, APA).
---

\* Le candidat détenant un diplôme dans une discipline autre que les techniques policières devra, après avoir franchi avec succès toutes les étapes décrites dans ce document, obtenir une attestation d'études collégiales en techniques policières. Les cours composant cette attestation sont d'une durée de 30 semaines et sont donnés dans l'un des cégeps accrédités. Le candidat devra suivre également la formation policière de base à l'École Nationale de police du Québec d'une durée de 15 semaines. Cette formation continue de 45 semaines doit être réussie afin d'accéder à un emploi de policier au Québec. Nous tenons à préciser que ce programme est prioritairement offert aux personnes issues des groupes visés par notre programme d'accès à l'égalité (minorités visibles et autochtones).

## **À PROPOS DU PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'AGENT DE QUARTIER**

Depuis janvier 1997, avec l'implantation de la police de quartier, nous avons révisé notre processus de sélection afin de mieux répondre aux nouvelles exigences de la tâche. Cette révision a fait en sorte que, désormais, notre processus propose dix étapes de sélection étroitement liées à l'exécution de la tâche d'agent de quartier.

<b>PROCESSUS DE SÉLECTION</b>	
1.	Étude du dossier / Admissibilité
2.	Vérification des antécédents judiciaires
3.	Évaluation linguistique
4.	Examen médical
5.	Test d'aptitudes physiques (TAP)
6.	Centre d'évaluation de la recrue
7.	Enquête de réputation
8.	Test de conduite automobile
9.	Évaluation psychométrique
10.	Approbation finale

*En tout temps, le SPVM se réserve le droit de modifier la chronologie des étapes.*

## Description des étapes du processus de sélection

### 1. Étude du dossier / Admissibilité

Nous analysons la demande d'emploi et les divers documents soumis par le candidat afin de vérifier si ce dernier satisfait aux normes d'embauche et aux exigences académiques.

### 2. Vérification des antécédents judiciaires

À l'aide de différentes sources, nous vérifions si le candidat répond aux exigences de la Loi de police du Québec, à savoir : *être exempt d'antécédent judiciaire ou n'avoir commis aucun acte répréhensible pouvant exclure sa candidature à titre d'agent de quartier.*

### 3. Évaluation linguistique

#### Langue anglaise :

Le but de cette évaluation est de mesurer la qualité de l'expression et de la compréhension orales du candidat. Lors d'une entrevue, elle prend la forme d'une conversation dirigée. L'administrateur oriente la discussion et le candidat doit réagir spontanément à des questions. Il s'agit d'une entrevue structurée. Le candidat doit non seulement suivre la conversation initiée par l'administrateur, mais il doit aussi y participer activement par ses réponses et ses questions. L'exposé est strictement oral et aucun test écrit n'est requis. (Durée de l'entrevue : 30 minutes). *(Voir procédures à l'annexe I)*

#### Langue française :

Cette évaluation est effectuée par l'Office de la langue française et administrée au candidat qui n'est pas de langue maternelle française. Cette évaluation a pour but de mesurer non seulement la capacité du candidat à s'exprimer oralement en français, mais également sa capacité d'écrire dans cette langue, et ce, en conformité avec la Charte de la langue française en vigueur au Québec. Certaines règles d'exemption s'appliquent au candidat qui atteste d'une formation académique en français. *(Voir procédures à l'annexe I)*

### 4. Examen médical

Il s'agit d'un examen médical approfondi, réalisé en vertu de la Loi de police du Québec. Il vise à déterminer l'aptitude du candidat au point de vue médical, à exercer le travail policier. Cet examen est obligatoire et devra être réussi afin d'être admis à l'École nationale de police du Québec. *(Voir procédures à l'annexe II)*

Par ailleurs, les candidats devront également répondre aux exigences de l'examen médical complémentaire de la Ville de Montréal concernant les aspirants policiers.

### 5. Test d'aptitudes physiques (TAP)

Le test d'aptitudes physiques vise à évaluer les habiletés physiques du candidat, tel qu'exigé par la Loi de police du Québec. Ce test comporte huit épreuves physiques sollicitant la résistance, l'endurance musculaire et ergonomique, la force, la souplesse, l'équilibre, la vigilance, etc. *(voir procédures à l'annexe III)*

**6. Centre d'évaluation de la recrue**

Il s'agit d'une série d'exercices pratiques. Nous en reparlerons beaucoup plus en détails dans les pages qui suivent. *(Voir procédures à l'annexe IV)*

**7. Enquête de réputation**

L'enquête de réputation consiste à vérifier auprès de différentes sources (employeurs, famille, voisins, professeurs, etc.) si le candidat a un comportement répondant aux exigences des tâches que doit accomplir l'agent de quartier.

**8. Test de conduite automobile**

Portant sur la conduite sécuritaire du véhicule de patrouille, ce test :

- Se déroule sur piste ;
- Incorpore les notions de patrouille préventive et de conduite d'urgence ;
- Incorpore les manoeuvres de recul, stationnement « en parallèle » et « perpendiculaire », inspection du véhicule, traverse d'intersection en situation d'urgence, etc.

*(Voir procédures à l'annexe V)*

**9. Évaluation psychométrique**

Cette étape a pour but d'évaluer la personnalité du candidat, en faisant ressortir ses principaux traits, notamment au niveau de ses habiletés interpersonnelles. Cette évaluation comporte différents tests écrits et une rencontre personnalisée avec un psychologue.

*(Voir procédures à l'annexe V)*

**10. Approbation finale**

Lorsque le candidat a complété les étapes du processus de sélection, son dossier est soumis à la Direction pour évaluation globale et approbation. C'est à cette étape qu'il y a recommandation ou non d'embauche.

Dans le cadre du processus, certains coûts doivent être assumés par le candidat, et ce, de la façon suivante :

<b>PARTAGE DES COÛTS</b>		
<b>ÉTAPE</b>	<b>COÛTS ASSUMÉS PAR LE SPVM</b>	<b>MONTANT PAYÉ PAR LE CANDIDAT</b>
Évaluation linguistique	35,00 \$	37,50 \$
Examen médical (ENPQ)	----	273,00 \$
Examen médical (Ville de Montréal)	124,05 \$	81,00 \$
Test d'aptitudes physiques	38,00 \$	38,00 \$
Évaluation psychométrique	EN TOTALITÉ	----



### **Le Centre d'évaluation de la recrue**

Le terme Centre d'évaluation ne désigne pas un endroit physique, comme son nom peut le laisser entendre, mais plutôt une méthode d'évaluation des compétences composée de plusieurs exercices. D'une durée totale d'environ 3h30 heures, ces exercices ont été conçus de manière à se rapprocher de situations réalistes et à susciter chez les candidats, des comportements liés aux compétences nécessaires à la performance d'un agent de quartier (aptitudes intellectuelles, qualités personnelles, etc.).

Pour ce faire, le Centre d'évaluation de la recrue a été élaboré en partenariat avec différents intervenants, dont :

- Des commandants de quartier, des lieutenants, des superviseurs et des agents du SPVM.
- Des conseillers en ressources humaines de la Section recrutement et sélection des ressources humaines du SPVM.
- Des consultants externes spécialisés en psychologie industrielle.

Leurs travaux ont porté sur :

- L'analyse de l'emploi d'agent de quartier.
- L'identification des habiletés requises.
- La détermination des comportements souhaités.
- L'élaboration d'exercices permettant la bonne mesure des compétences recherchées.

### **Pourquoi un Centre d'évaluation de la recrue au SPVM ?**

Ce Centre d'évaluation est un outil de sélection qui vise une évaluation équitable des habiletés recherchées pour tous les candidats, y compris ceux visés par le programme d'accès à l'égalité du SPVM. Les exercices du Centre d'évaluation évaluent non pas des connaissances policières techniques, mais des compétences générales essentielles à la fonction d'agent de quartier (dont le jugement, l'autonomie, etc.).

**En quoi consistent les différents exercices reliés au Centre d'évaluation de la recrue ?**

En fonction des grandes composantes de la police de quartier que sont la résolution de problèmes, l'approche-service, le partenariat, la responsabilité géographique et la valorisation du personnel, le Centre d'évaluation de la recrue comporte trois exercices visant à mesurer des compétences bien spécifiques telles :

- a) Analyse / Jugement
- b) Autonomie/Initiative
- c) Capacité d'adaptation
- d) Connaissance de soi et du métier de policier
- e) Créativité/Innovation
- f) Leadership
- g) Motivation
- h) Prise de décision
- i) Relations interpersonnelles
- j) Tolérance à l'ambiguïté/Tolérance au stress
- k) Travail en équipe

**Ces exercices sont :**

**1. L'exercice en équipe**

Dans cet exercice, les candidats ont simultanément une tâche à accomplir.

**2. Le jeu de rôle**

Dans cet exercice, le candidat aura à interagir avec d'autres personnes dans un contexte particulier dans le but de régler une situation problématique.

**3. L'entrevue**

Dans cet exercice, le comité d'évaluation posera une série de questions au candidat afin de mieux le connaître.

**Qui sont les évaluateurs ?**

Le comité d'évaluation est composé de policiers (commandant, lieutenant, sergent ou agent senior) ainsi que de coordonnateurs en ressources humaines de la Section recrutement et sélection des ressources humaines du SPVM. Les policiers qui agissent à titre d'évaluateurs proviennent des différentes unités du SPVM. Chacun des évaluateurs a suivi une formation intensive et a reçu une certification de compétences afin d'accomplir cette tâche.

## ANNEXE I

### ÉVALUATION LINGUISTIQUE

---

Le candidat qui aura franchi avec succès les étapes préliminaires sera invité à l'évaluation linguistique.

#### Langue anglaise

Cette évaluation linguistique est réalisée par :

Télé-Université  
Service d'évaluation linguistique  
100, rue Sherbrooke Ouest (coin St-Urbain)  
Montréal (Québec) H2X 3P2  
(métro Place-des-Arts)

L'exposé est strictement oral, sous forme d'une entrevue structurée d'une durée de 30 minutes.

Le candidat ayant obtenu son rendez-vous devra apporter une carte de crédit, un mandat-poste ou un chèque certifié de 35,00\$ au nom de Télé-Université. Il devra se présenter au rendez-vous muni d'une carte d'identité avec photo.

En cas d'échec, le candidat sera informé par écrit des résultats et des démarches à suivre pour effectuer une reprise. Cette reprise ne pourra se faire avant 30 jours et sera entièrement aux frais du candidat, soit 70\$.

#### Langue française

Cette évaluation linguistique est réalisée sans frais par l'Office de la langue française :

Office de la langue française  
125, Sherbrooke Ouest  
Montréal

Ces tests (oral et écrit) sont administrés au candidat qui n'est pas de langue maternelle française et sont d'une durée de 3 heures. Toutefois, le candidat qui atteste d'une formation académique en français pourra être exempté de ces tests par l'Office de la langue française.

Considérant l'importance du français parlé et écrit au SPVM, le candidat ne pourra poursuivre les autres étapes du processus de sélection sans avoir préalablement réussi cette évaluation. La reprise de cette évaluation pourra s'effectuer après 90 jours.

## ANNEXE II

### EXAMEN MÉDICAL

---

Le candidat conventionnel et/ou les policiers actifs qui auront franchi avec succès les étapes préliminaires seront tout d'abord invités à l'examen prescrit par la Loi de police du Québec, lequel est obligatoire pour être admis à l'École Nationale de Police du Québec.

**L'examen médical administré par :**

Groupe Santé Physimed  
6363, Transcanadienne, suite 121  
Ville St-Laurent H4T 1Z9  
Personne ressource : (514) 747-8096

Pour cet examen médical, il faut :

- **ÊTRE À JEUN** (c'est-à-dire ne pas boire, sauf de l'eau, ni manger à partir de minuit la veille).
- Apporter votre carte d'assurance-maladie.
- Apporter vos lunettes et/ou lentilles.
- Apporter votre dossier médical, si possible, ou toute autre information pertinente pour votre examen.

Le coût de l'examen médical est de 224,31\$. Vous pouvez utiliser le paiement direct, la carte de crédit Master Card, un chèque certifié ou de l'argent comptant.

Le candidat qui répond aux normes médicales de la Loi de police du Québec sera invité à l'examen médical complémentaire de la Ville de Montréal. (Voir annexe II)

## ANNEXE II (suite)

### EXAMEN MÉDICAL

---

Le candidat en techniques policières qui aura franchi avec succès les étapes préliminaires et réussi l'examen médical prévu par la Loi de police du Québec, effectué chez Physimed sera invité à l'examen médical complémentaire de la Ville de Montréal.

**L'examen médical complémentaire administré par :**

Plexo Inc.  
5345, boul. de l'Assomption  
Bureau 115  
Montréal (Québec) H1T 4B3  
Tél. : (514) 251-9331

Pour cet examen médical, il faut :

- **ÊTRE À JEUN** (c'est-à-dire ne pas boire, sauf de l'eau, ni manger à partir de minuit la veille).
- Apporter votre carte d'assurance-maladie.
- Après l'examen médical, vous devez vous présenter à la Division de l'Identification judiciaire du SPVM au 750, rue Bonsecours, 3<sup>ième</sup> étage à Montréal pour la prise d'empreintes digitales.

Le coût de l'examen médical est de 65,34\$. Pour les policiers actifs ayant gradués de l'ENPQ depuis plus de 2 ans ou pour les policiers provenant de la GRC, de l'OPC et de l'APA, le coût de l'examen est de 126,89\$. Vous pouvez utiliser le paiement direct, la carte de crédit Master Card ou Visa, un chèque certifié, un mandat-poste ou de l'argent comptant.

**Le résultat de l'examen médical est valide durant 1 an à compter de la date de l'examen.** Cependant, le SPVM se réserve le droit de soumettre, en tout temps, votre candidature à un nouvel examen médical afin de s'assurer que vous répondez aux normes établies.

À cet effet, vous devez nous informer de tout changement significatif de votre état de santé (ex. : maladie, accident, etc.).

Le candidat qui répond aux normes médicales de la Ville de Montréal sera invité à l'étape suivante du processus de sélection ; par contre, celui qui ne rencontre pas ces normes ne sera pas invité à poursuivre le processus de sélection et sera avisé par écrit des raisons motivant cette décision.

## ANNEXE III

### TEST D'APTITUDES PHYSIQUES

---

Le candidat qui aura franchi avec succès l'étape préalable sera invité au test d'aptitudes physiques.

Ce test est réalisé au Centre d'éducation physique et de sports de l'Université de Montréal (CEPSUM).

CEPSUM  
2100, Edouard-Montpetit  
3<sup>ème</sup> étage  
Montréal  
(Métro Edouard-Montpetit)  
☎ (514) 343-6151

Le candidat ayant obtenu son rendez-vous devra apporter ce qui suit :

- souliers de course;
- short et chandail;
- ensemble de jogging;
- cadenas;
- carte d'identité avec photo.

Le coût de ce test est de 32\$ payable en argent comptant, paiement direct ou carte de crédit.

Le résultat de ce test est valide pour un an à compter de la date où il fut passé.

Le candidat qui aura réussi ce test sera invité à l'étape suivante du processus de sélection.

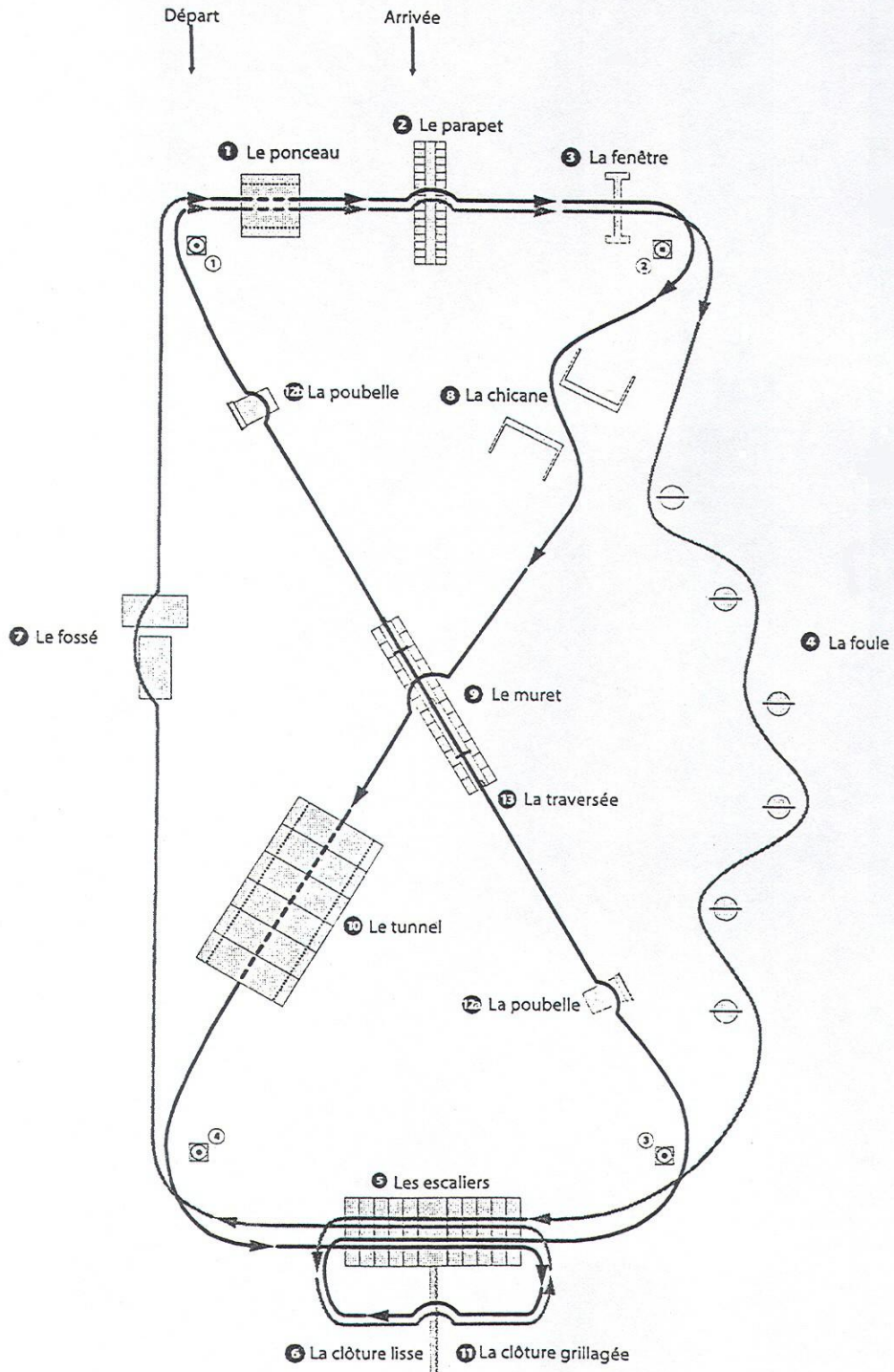
Toutefois, en cas d'échec, le candidat sera informé par écrit des résultats ainsi que des démarches à suivre pour effectuer une reprise. La candidature des personnes ayant échoué ce test sera en suspens jusqu'à ce que cette étape soit réussie.

Nous recommandons fortement au candidat de se préparer avant de passer ce test afin d'augmenter ses chances de réussite. À cet égard, il existe des programmes d'entraînement sous la supervision de personnes qualifiées. De plus, une vidéocassette démontrant le parcours est disponible à la Section recrutement et sélection des ressources humaines. Vous devez cependant prendre rendez-vous en téléphonant au 280-3210.

Afin de compléter votre information, vous trouverez, aux pages suivantes, un diagramme du parcours accompagné d'une description des diverses épreuves.

# ANNEXE III (suite)

Figure 1 - Le parcours du circuit chronométré





## ANNEXE III (suite)

### Synthèse des tâches du circuit chronométré

No.	Nom de la station	Tâches à effectuer
	Départ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rester derrière la ligne de départ;</li> <li>• Activer le chronomètre à l'aide du faisceau laser de la lampe de poche;</li> <li>• Remettre la lampe de poche sur le cône 1.</li> </ul>
1	Le ponceau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passer sous le ponceau sans le déplacer.</li> </ul>
2	Parapet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Franchir le parapet en passant les deux pieds par-dessus.</li> </ul>
3	La fenêtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passer dans la fenêtre sans la déplacer;</li> <li>• Contourner le Cône 2 par l'extérieur.</li> </ul>
4	La Foule	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contourner les silhouettes selon le trajet défini;</li> <li>• Contourner le cône 3 par l'extérieur</li> </ul>
5	Les escaliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monter, puis descendre les escaliers sans passer par-dessus la rampe.</li> </ul>
6	La Clôture lisse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Franchir la clôture lisse sans autre aide que celle du bac ou de la poubelle (sans s'aider des escaliers, du mur, etc.).</li> </ul>
7	Le fossé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contourner le cône 4 par l'extérieur;</li> <li>• Sauter par-dessus le fossé.</li> <li>• Contourner le cône 1 par l'extérieur.</li> </ul>
8	La chicane	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contourner la chicane selon le trajet défini sans déplacer les haies.</li> </ul>
9	Le muret	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Franchir le muret en passant les deux pieds par-dessus.</li> </ul>
10	Le tunnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passer sous le tunnel;</li> <li>• Contourner le cône 4 par l'extérieur.</li> </ul>
11	La clôture grillagée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Franchir sans aide la clôture grillagée (sans s'aider des escaliers, du mur, etc.).</li> </ul>
12a	La poubelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contourner le cône 3 par l'extérieur;</li> <li>• Passer par-dessus la poubelle sans la déplacer.</li> </ul>
12b	La poubelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passer par-dessus la poubelle sans la déplacer;</li> <li>• Contourner le cône 1 par l'extérieur.</li> </ul>
13	La traversée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monter en mettant ses deux pieds derrière la marque de début;</li> <li>• Se déplacer en équilibre sur le muret jusqu'à la marque de fin.</li> </ul>
	Arrivée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récupérer la lampe de poche et se rendre au parapet;</li> <li>• Arrêter le chronomètre en visant les silhouettes à l'aide du faisceau laser de la lampe de poche.</li> </ul>

## ANNEXE IV

### LE CENTRE D'ÉVALUATION DE LA RECRUE

---

Le candidat qui aura franchi avec succès l'étape préalable sera invité au Centre d'évaluation.

Cette méthode d'évaluation sera administrée par la Section recrutement et sélection des ressources humaines du SPVM. Les différents exercices se dérouleront au :

Quartier général du SPVM  
1441, St-Urbain, 3<sup>e</sup> étage  
Montréal

Le candidat ayant obtenu son rendez-vous devra se présenter à 7 H 30 am ou midi et apporter ce qui suit :

- Les originaux et une photocopie de chacun de ces documents (bulletins, diplômes, certificat de naissance, mise à jour du dossier de la SAAQ, permis de conduire, résultat du test d'admission à l'ENPQ, mise à jour de votre C.V., test d'aptitudes physiques, certificat de citoyenneté canadienne, évaluation comparative des études effectuées hors du Québec délivrée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, etc.).

Le candidat qui aura réussi cette évaluation sera invité à l'étape suivante du processus de sélection.

## ANNEXE V

### **TEST DE CONDUITE AUTOMOBILE**

---

Cette épreuve est administrée par la section Formation (secteur conduite) du SPVM.

Le candidat, ayant franchi avec succès l'étape préalable, sera convoqué à une épreuve de conduite automobile, plus précisément à un parcours de précision.

Cette épreuve servira à diagnostiquer les candidats pour des besoins futurs de formation en conduite.

Cette étape n'est donc pas éliminatoire mais elle servira à orienter les instructeurs pour corriger certaines lacunes observées durant l'évaluation.

### **ÉVALUATION PSYCHOMÉTRIQUE**

---

Cette évaluation est réalisée par une firme de psychologues industriels et comporte deux volets :

- A) L'administration de tests écrits (9 H 00 à 15 H 00 avec une pause pour le dîner).
- B) Une rencontre personnalisée avec un psychologue (durée approximative de 30 minutes).

Le candidat, ayant réussi l'étape préalable, sera convoqué à l'évaluation psychométrique.

Vous devez vous présenter au rendez-vous muni d'une carte d'identité avec photo et d'un curriculum vitae.

Les résultats de cette évaluation sont acheminés à la Section recrutement et sélection des ressources humaines. Cette évaluation est valide pour une période de deux ans.

La firme responsable de l'évaluation psychométrique est :

Dolmen Psychologie Industrielle Inc.  
1010, Ste-Catherine Ouest  
Suite 545  
Montréal (coin Peel)

## ANNEXE VI

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

#### DURÉE DU PROCESSUS

Le processus de sélection dure en moyenne 3 mois, à l'exclusion des programmes de formation.

#### CHANGEMENT

Afin d'accélérer toutes les communications, nous vous demandons de bien vouloir nous aviser rapidement de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone, ainsi que de toute absence prolongée ou de votre désistement du processus de sélection, le cas échéant.

#### RÉSULTATS

À chacune des étapes du processus, nous communiquerons avec vous aussitôt que possible, soit par téléphone, courriel ou lettre, pour vous informer de votre résultat.

### POUR POSTULER ...

---

Pour obtenir facilement et rapidement un formulaire de demande d'emploi, visitez notre site Internet : [www.spvm.qc.ca](http://www.spvm.qc.ca). Vous pouvez aussi vous procurer un formulaire de demande d'emploi en vous présentant au 1441, St-Urbain, Montréal (métro St-Laurent) ou en téléphonant au (514) 280-EMPLOI (3675) et / ou au 1-866-6-POLICE (676-5423).

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la Section recrutement et sélection des ressources humaines au (514) 280-3210.

**NOTE :** Aucun curriculum vitae ne sera accepté, sans avoir rempli le formulaire de demande d'emploi.





